

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds

RÈGLEMENT NUMÉRO 340

Règlement ayant comme objet de constituer un fonds de roulement

ATTENDU QU'il est de l'intention de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds de constituer un fonds connu sous le nom de « fonds de roulement » dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers que RÈGLEMENT NUMÉRO 340 est et soit adopté et que le Conseil ordonne et statue par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Il est créé par le présent règlement un fons appelé « fonds de roulement ».

ARTICLE 3

Le montant de ce fonds est établi à la somme de 150 000 \$.

ARTICLE 4

Le montant du fonds est constitué par l'affectation à cette fin d'une somme de 150 000 \$ provenant du surplus accumulé du fonds général.

ARTICLE 5

Le montant du fonds ne peut excéder 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité. Si le montant du fonds excède le pourcentage prévu parce que le budget d'un exercice postérieur comporte moins de crédit que celui utilisé pour fixer ce montant, le montant du fonds peut demeurer inchangé.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Camille David
Maire

Nathalie Laflamme
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Avis de motion :	3 avril 2017
Adoption :	1 ^{er} mai 2017
Publication :	2 mai 2017
Entrée en vigueur :	2 mai 2017

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-DE-LEEDS

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est, par la présente donnée par la soussignée, Nathalie Laflamme, directrice générale et secrétaire-trésorière, de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds que :

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} mai 2017, IL A ÉTÉ ADOPTÉ LE RÈGLEMENT # 340 AYANT COMME OBJET DE CONSTITUER UN FONDS DE ROULEMENT.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné, celui-ci étant situé au 355, rue Principale, Saint-Jacques-de-Leeds et ce, aux heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Jacques-de-Leeds, ce 2^e jour du mois de mai 2017.

Nathalie Laflamme, g.m.a.
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Laflamme, directrice générale et secrétaire-trésorière de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, 355 Principale, Saint-Jacques-de-Leeds, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du code municipal entre 10h00 et 12h00, aux endroits désignés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2^e jour du mois de mai 2017.

Nathalie Laflamme, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière